

DRH-04 OU TRANSACTIONS MODIFICATIONS À L'EMPLOI?

Méthode	Motif
DRH-04	Ajout de prime (incluant prime de chef d'équipe)
	Changement de statut de temps plein à temps partiel et de temps partiel à temps plein
	Changement de statut / Stagiaire postdoctoral
	Changement de superviseur
	Changement nombre d'heures
	Fin devancée d'une affectation / assignation temporaire
	Fin de prime (incluant fin de prime de chef d'équipe)
	Fin devancée de réduction volontaire de la semaine de travail
	Indisponibilité – Sauveteur (RTP17)
	Mise à pied SERUM (régulier, plus de 12 mois)
	Modification d'horaire
	Réduction volontaire de la semaine de travail
	*Autre / inscrire commentaires

* Le motif « Autre » peut être utilisé pour : un changement d'emplacement, un changement de titre, une correction sur une demande passée, une modification à apporter sur un emploi cyclique, etc. Dans toutes les situations où le motif « Autre » est utilisé, il est nécessaire de fournir les informations pertinentes au champ « Commentaires » du formulaire DRH-04.

IMPORTANT : Le motif « Autre » ne doit pas être utilisé pour une modification à l'emploi couverte par une transaction automatisée.
Exemples : une prolongation d'emploi, changement d'imputation, etc.

Méthode	Motif	Impact sur la paie
Transaction Modifications à l'emploi	Affectation temporaire	Utilisée lorsqu'un employé régulier occupe, pour une durée déterminée, un poste vacant autre que le sien, qui est de niveau supérieur.
	Assignment temporaire	Utilisée pour attribuer, à un employé régulier, des fonctions rattachées à un autre emploi ou à d'autres tâches.
	Cessation d'emploi	Met un terme définitif au lien d'emploi pour un des motifs suivants. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le statut RH et le statut Paie sont automatiquement mis à Cessation.
	Correction de numéro de projet (Changement d'imputation)	Permet de modifier le code de combinaison sur lequel est imputé le salaire de l'employé. Éléments de données de la requête en date du jour : données du poste, données d'emploi associées aux titulaires, codes de combinaison associés aux titulaires.
	Mise à pied cyclique	Suspend, de façon temporaire, le mandat de travail de l'employé. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Ne concerne que les employés occupant un poste de nature cyclique (cuisinier, préposé aux installations, etc.).
	Mise à pied temporaire	Permet d'afficher et de traiter en une seule opération tous les employés temporaires sous la responsabilité d'un superviseur. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Ne concerne que les employés syndiqués 1186, 1244 et 4338 occupant un poste de nature temporaire.
	Prolongation d'un emploi	Permet de repousser dans le futur la date de fin prévue d'un emploi temporaire, d'une affectation temporaire ou d'une assignation temporaire.
	Retour de mise à pied cyclique	Permet d'effectuer le retour au travail d'un ou de plusieurs employés occupant un poste cyclique et précédemment mis à pied. Permet d'afficher et de traiter en une seule opération tous les employés cycliques sous la responsabilité d'un superviseur. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Ne concerne que les employés occupant un poste de nature cyclique (cuisinier, préposé aux installations, etc.).